



Contexte

De nombreux pays comptent sur les ressources minérales pour dynamiser leur production industrielle. Le Nunavik regorge de telles ressources. L'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik (Entente Sanarrutik, 2002) reconnaît le potentiel minier de la région. L'exploitation minière est un secteur fort prometteur qui génère des possibilités de formation, d'emploi, de contrat et d'investissement.

Il y a actuellement deux mines dans la région (Raglan a ouvert en 1997 et Nunavik Nickel devrait ouvrir en 2013), plusieurs projets d'exploitation minière qui en sont à diverses étapes de développement et plus de 72 000 claims miniers (représentant environ 30 % de tous les claims jalonnés au Québec). Par l'entremise du Plan Nord et de la *Stratégie minière du Québec*, le gouvernement du Québec appuie fermement le développement du potentiel minier du nord de la province.

Quelques-uns des défis

Les Inuits dépendent des ressources renouvelables telles que le caribou, l'omble chevalier et la sauvagine pour leur subsistance. Or, les habitats de telles ressources renouvelables sont souvent des endroits convoités pour les projets d'exploration et d'exploitation minières.

Les ressources minérales ne sont pas renouvelables, mais l'exploitation de certains gisements minéraux de la région pourrait créer chacun des emplois pendant plus de cinquante ans.

De nombreuses activités de développement minéral sont réalisées dans la région sans que les communautés avoisinantes et les organismes régionaux n'en soient dûment informés.

Les écosystèmes de la région sont fragiles et particulièrement vulnérables aux changements climatiques et aux activités industrielles.

Les lois sur la protection de l'environnement ne sont pas toujours bien appliquées à toutes les étapes d'un projet de développement minéral : exploration, exploitation et fermeture.

Aucun établissement d'éducation dans la région ne se concentre sur l'offre de programmes dans les domaines de la géologie et des ressources minérales pour aider les Nunavimmiuts à obtenir un emploi dans des projets d'exploration et d'exploitation minières.

Solutions et priorités

Les droits ancestraux garantis des Inuits du Nunavik et l'Entente Sanarrutik aideront à veiller au développement en bonne et due forme des ressources minérales. Plus précisément, l'article 2.3 de l'Entente Sanarrutik constitue un engagement de la part du Québec à encourager et à faciliter la signature d'accords entre la Société Makivik et les sociétés minières concernant les mesures remédiatrices et leur suivi, les arrangements financiers, l'embauche et les contrats.

Élaborer une politique qui énonce clairement, d'une perspective régionale, les conditions applicables au développement des ressources minérales dans le cadre des ententes, des lois et des régimes des terres existants et qui oblige l'industrie minière à participer au développement social, environnemental, économique et durable.

Améliorer les communications entre l'industrie minière, les communautés et les organismes régionaux concernant les projets d'exploration et d'exploitation minières.

Renforcer la participation des communautés dans les projets d'exploration et d'exploitation minières, afin d'accroître les retombées découlant du développement économique et durable. L'initiative de formation et de recrutement de Tamatumani favorise l'emploi d'Inuits à la mine Raglan. Une initiative semblable pourrait être mise sur pied dans d'autres projets de développement minéral et des centres de formation dans les domaines de la géologie et des ressources minérales doivent être ouverts dans les communautés. En outre, des sociétés minières possédées et exploitées par des Inuits du Nunavik devraient être favorisées.

Assurer un équilibre entre le développement du potentiel minier et la protection des écosystèmes qui sont essentiels à la poursuite des activités de subsistance et au mode de vie traditionnel des Inuits.

Mettre sur pied une commission qui sera chargée d'élaborer et de mettre en œuvre un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire qui, selon les objectifs fixés par les intervenants régionaux, pourra orienter l'utilisation des ressources de manière à créer de la richesse.

Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement minéral stratégique pour veiller au respect de l'environnement et au développement durable. Le plan servira d'outil de gestion en ce qui concerne les dispositions législatives relatives au développement minéral et les partenariats entre l'industrie, les communautés et les organismes régionaux.

Élaborer et mettre en œuvre un plan de développement stratégique des infrastructures de transport et d'énergie, afin de favoriser le développement du potentiel minier et des communautés. Cet exercice pourrait par la suite permettre de relier le Nunavik au réseau électrique du Québec ainsi que de construire de liens routiers ou ferroviaires.

Établir un cadre juridique adéquat pour le développement du potentiel minier et les activités industrielles afférentes.

Mettre à niveau et mettre à jour la base de données géologiques du Nunavik en faisant la promotion de projets d'acquisition des connaissances.

Discussion

La richesse économique du Québec dépend de l'exploitation des ressources naturelles. Le Nunavik recèle un énorme potentiel minier et hydroélectrique. Cependant, notre environnement est fragile et nous avons besoin des ressources renouvelables telles que la faune pour notre subsistance. Une politique sur le développement minéral indiquant clairement comment et à quelles conditions les ressources minérales du Nunavik seront partagées est nécessaire.

